



Comité de pilotage TICE du lycée Camille Guérin

(TICE = technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement)

Réunion du 23 octobre 2008

Compte-rendu réalisé par Bertrand THOMAS

EN BREF, LES RÉSULTATS DE CETTE SÉANCE

Le B2i

Le *Brevet Informatique et Internet* (B2i) ne fonctionne pas dans notre lycée parce que de nombreux professeurs refusent le principe d'une évaluation sans enseignement et sans moyens spécifiques. La situation pourrait changer avec la prochaine réforme des lycées (introduction d'un module d'informatique).

Beaucoup d'items de validation du B2i paraissent discutables sur leur formulation et sur leur intérêt. Mais ceux qui concernent le thème « adopter une attitude responsable » rejoignent les préoccupations du comité concernant le bon usage des TICE et la lisibilité de la charte informatique et internet, évoquée ci-dessous.

Charte informatique et internet

La charte *informatique et internet* du lycée, disponible à l'adresse

http://www.c-guerin-poitiers.fr/docs_ref/

est un document indispensable, qui devrait être connu de tous les utilisateurs de l'accès Internet du lycée, élèves comme personnels. Cependant sa formulation juridique très stricte rend son accès bien difficile, en particulier pour les jeunes élèves du secondaire.

Le comité recommande que ce document de référence soit accompagné d'un « code de bonne conduite » compréhensible et facilement lisible par tous.

Une discussion sur ce thème – et conjointement sur les items correspondants du B2i – va être entreprise prochainement entre les membres du comité TICE, les professeurs d'ECJS et d'autres enseignants concernés.

Circulation des informations au sein du lycée

La quantité d'informations diffusées dans l'établissement est très importante : calendriers de réunions, d'événements, circulaires officielles, etc. Certains outils TICE permettant cette diffusion, comme l'agenda du site public, mériteraient d'être mieux connus. Cependant, on a parfois du mal à s'y retrouver dans cette abondance d'informations.

Une réflexion est amorcée sur l'aide que pourraient apporter les TICE pour que les informations les plus pertinentes puissent arriver directement vers le public ciblé, au moment le plus propice.

Les dossiers résolus ou proches de l'être

Accès Internet. L'augmentation de débit est enfin effective. Sauf problèmes précis (laboratoire de sciences physiques, filtrage inapproprié) l'utilisation d'Internet au lycée est sensiblement plus opérationnelle.

Wifi à la résidence prépa. Une solution pouvant être mise en œuvre rapidement existe, mais est en attente de validation par les services de la Région et du Rectorat.

Service Camille. Un bon nombre d'étudiants et professeurs utilisent déjà ce service, mais son lancement officiel est retardé de quelques semaines, car on attend la synchronisation avec Gepi des identifiants de connexion.

Action MP3. La charte de prêt des lecteurs, trop restrictive, va être réécrite prochainement. Un stage de formation est prévu le 19 novembre. Des bibliothèques de documents MP3 sont en cours de constitution. Elles peuvent être administrées sur le serveur *Camille* par quelques professeurs intéressés.

Podcasts. Un grand nombre de vidéos ou documents sonores pédagogiquement intéressants sont disponibles sur Internet et peuvent être utilisés depuis le lycée, à condition d'avoir été téléchargés au préalable. Ce téléchargement peut parfois être automatisé grâce au « podcasting ». Par exemple les vidéos *CNN Students news* des derniers jours sont disponibles sur le serveur *Camille* dans le dossier Ressources/Podcasts.

COMPTE-RENDU DÉTAILLÉ

Liste des présents

M. Colly (GC, ens.) – Mme Gaudin (SG, ATL) – Mme Kayal (IK, ens.) – M. Lebrun (EL, dir.) – M. Peltier (MP, ATP) – M. Thomas (BT, ATICE) – M. Viallemonteil (JPV, ens.).

Excusés

Mme Bouzat – M. Cousson – M. Henri – Mme Rérolle.

La séance est ouverte à 18 H 15.

Débat sur l'ordre du jour présenté par BT.

Le B2i. BT craint que l'affichage du thème B2i à l'ordre du jour ne soit dissuasif pour un certain nombre de membres du comité, ce qui pourrait devenir préjudiciable. Il se demande si ce thème doit être débattu en comité ou lors de réunions spéciales. GC demande quelles sont les classes concernées. EL répond qu'il s'agit du secondaire, prioritairement secondes et premières. Pour les prépas, existe le C2i... IK se demande ce qui est prévu en matière de B2i dans la prochaine réforme des lycées. EL indique que l'on commence à avoir quelques informations, en particulier sur l'existence d'un module d'informatique axé sur l'acquisition de bonnes pratiques. L'existence d'un enseignant d'informatique changerait complètement la situation.

SG demande à partir de quelle année le B2i sera obligatoire pour l'obtention du bac. Les secondes actuelles sont-elles concernées ? Réponse non officielle : sans doute pas. JPV n'a trouvé aucune information sur l'évaluation dans la réforme des lycées. EL parle d'une promesse ministérielle de conserver le baccalauréat. IK pense qu'étant données les énormes incertitudes sur l'avenir du lycée, l'attitude la plus sage consisterait à attendre d'en savoir plus.

BT demande au comité ce qu'il faut faire en matière de B2i. EL reformule sa proposition (faite à la dernière réunion) d'un stage de formation pour les professeurs qui le souhaitent. BT demande : pour se former à quoi ? Si c'est pour être capable de valider pour soi-même les items du B2i, ça lui paraît sans intérêt.

On examine la liste des items de validation du B2i. BT regrette la formulation systématiquement de la forme « je sais... ». Pour beaucoup d'items, il « ne sait pas » lui-même et s'en moque, le plus important étant d'être capable de chercher de l'aide au bon endroit et de la comprendre, de s'adapter. Il se demande s'il y a un intérêt à valider une compétence « je sais insérer des notes de bas de page dans un document » d'autant que cette connaissance sera probablement périmée dans très peu de temps, par exemple lors d'un changement de version du logiciel. IK explique par exemple qu'elle est beaucoup plus de temps avec Openoffice qu'avec Word, simplement parce qu'elle ne trouve pas les mêmes menus aux mêmes endroits. GC signale que ce problème existe entre les différentes versions d'un même logiciel, par exemple Microsoft Office 97 ou 2008.

La charte informatique et internet. BT attire l'attention sur le domaine 2 du B2i : « adopter une attitude responsable ». Les items lui paraissent assez clairs, les objectifs fondamentaux. De plus, ils rejoignent l'esprit de notre charte *informatique et internet*. Il regrette cependant que cette charte ne soit aussi difficile à lire, contrastant beaucoup avec la charte du CDI, beaucoup plus simple et claire. EL précise que les deux ne sont pas tout-à-fait comparables, car dans le cas de la charte internet, de lourdes responsabilités sont en jeu, qu'il faut couvrir par un document ayant une vraie dimension juridique. MP pense que l'on pourrait écrire un modèle résumé plus abordable. GC explique que le texte actuel a déjà été considérablement simplifié par rapport à d'autres textes couramment en vigueur, et qu'on ne peut pas aller beaucoup plus loin, si l'on veut lui conserver une valeur légale.

BT se demande quand même comment un élève de seconde ou même de classes supérieures, peut signer un tel document en connaissance de cause. EL précise que dans le cas d'élèves mineurs, ce sont aux parents de s'engager. BT se demande aussi pourquoi on ne demande pas aux personnels de ratifier ce texte. GC suggère de demander aux professeurs de lire le texte, ce qui pourrait permettre de recueillir des réactions et des améliorations. JPV est moins optimiste quant à la motivation de ses collègues pour une telle lecture.

EL soulève le problème qui se poserait si quelques professeurs refusaient – en connaissance de cause – de signer la charte, alors même que le lycée leur impose l'usage d'Internet pour leurs obligations de service (bulletins, cahiers de textes).

On examine le paragraphe interdisant « la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit ». MP signale que la question a fait l'objet d'un débat lors d'une réunion d'ATPR, que les œuvres de l'esprit peuvent être des extraits musicaux ou vidéos, des images etc. GC explique qu'il utilise régulièrement des images trouvées sur Internet, sans se préoccuper de la questions des droits. On lui indique que « disponible gratuitement sur Internet » ne signifie pas automatiquement « libre de droits ». IK dit ne jamais se préoccuper de cette question lorsqu'elle utilise des articles de journaux. EL explique que l'utilisation d'extraits est autorisée dans une certaine limite.

Pour revenir à la charte, BT pense que la question est tellement ardue que pratiquement personne ne peut la signer en réelle connaissance de cause. JPV propose d'utiliser deux documents de natures différentes :

- un document juridique, précis, complet, servant de référence en cas de problème,
- une charte de bonne conduite pouvant aider concrètement les utilisateurs.

EL propose de reformuler la charte comme un règlement dont on doit seulement prendre connaissance, et de faire signer à la place un document d'accompagnement plus simple. JPV suggère une formulation du genre « je m'engage à un comportement conforme à la charte ».

On signale la possibilité d'enfreindre la réglementation sans en avoir conscience. EL pense que le problème légal ne peut se poser que si un utilisateur à qui on a déjà signalé un mauvais comportement persiste dans cette voie.

Le comité décide donc de la rédaction d'un code de bonne conduite informatique et internet.

Retour au B2i. BT redemande si la question doit être traitée en comité TICE. EL répond que c'est le rôle du comité d'initier une action pour le B2i, mais que cette action peut se poursuivre au sein d'une autre équipe, pour laquelle on peut faire un appel officiel à volontaires. BT propose de mettre en avant dans ce domaine le thème « attitude responsable ». GC trouve la question éthique effectivement intéressante. BT craint cependant que, dans le cadre du B2i, cet aspect ne soit le plus difficile à évaluer. EL pense que ce thème s'inscrit très bien dans le cadre de l'ECJS. Le comité approuve la proposition *d'inviter les professeurs d'ECJS (et d'autres : philosophie ?) à venir débattre du problème avec le comité TICE, lors d'une réunion spécifique, sans rester dans le cadre strict du B2i.*

Action MP3. IK explique qu'elle a refusé de signer la convention de prêt parce qu'on lui demandait de s'engager à réparer le matériel à ses frais en cas de panne. BT trouve aussi que cette clause est excessive. EL signale que d'autres collègues ont eu la même attitude, et qu'il recherche une autre convention pour régler rapidement le problème. MP signale une formation à l'usage des lecteurs prévue le 19 novembre (6 collègues inscrits pour l'instant). BT présente les possibilités offertes par le service *Camille* en matière de gestion d'une bibliothèque de documents sonores MP3. La gestion peut en être déléguée à certains collègues. Pour l'espagnol secondaire, ce pourrait être Mme Kayal, pour l'anglais secondaire, Mme Rérolle, pour l'anglais prépas Mme Vallat (si elles sont d'accord, bien sûr). MP indique que de nombreux CD audios ont déjà été convertis au format MP3, mais cela ne concerne pour l'instant que l'anglais.

IK demande comment on peut gérer les groupes de langues sur le serveur *Camille*. BT explique que l'on peut constituer des groupes analogues aux classes déjà prévues, si l'administration peut fournir des données exploitables. EL indique que c'est possible.

Circulation de l'information au sein du lycée. BT pense qu'une masse énorme d'information circule dans le lycée, et qu'il est parfois difficile de s'y retrouver (exemple pochette de rentrée). Les TICE ne pourraient-elles pas apporter une aide pour cibler plus efficacement l'information vers des personnes réellement concernées et pour la diffuser au meilleur moment ?

Il donne en exemple le module Gepi d'inscription pour les actions d'information sur les prépas dans l'académie. EL signale aussi la possibilité pour les élèves de s'abonner à des flux RSS sur les cahiers de textes Gepi. SG précise que Gepi ne permet de toucher que les personnels enseignants.

EL pense qu'une information efficace doit obéir à deux critères – et BT ajoute le troisième :

1. unicité du document source sur un sujet donné,
2. information « poussée vers » son destinataire et pas « tirée par » lui,
3. information triée pour concerner effectivement son destinataire.

EL donne aussi l'exemple de l'agenda du lycée, rempli quotidiennement sur le site public par Mme la Proviseure elle-même, dont l'existence même est malheureusement inconnue de certains collègues. Il témoigne aussi de l'expérience d'autres établissements où les circulaires papier ont été totalement abandonnées au profit du courrier électronique. SG ne pense pas que l'on puisse s'en remettre exclusivement à Internet pour la circulation de l'information. JPV pense aussi qu'il doit exister une diffusion des informations officielles indépendamment de l'usage des TICE.

BT voudrait que l'on identifie différents canaux de diffusion d'informations, visant différents publics, auxquels on pourrait s'abonner par le biais de moyens type liste de diffusion, forums ou autre. EL répond que cela sort largement du cadre du comité TICE, mais que l'on peut démarrer une expérimentation « entre nous ».

La séance est levée à 20 H.